

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

25 novembre 2020

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille vingt (25-11-2020) à compter de dix-sept heures (17 h) à la salle municipale de Saint-Adelphe située au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par les décrets 689-2020 et 807-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 20-11-215

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 17 heures.

#### Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 17h.

- Adopté à l'unanimité -

### **Adoption de l'ordre du jour**

Re 20-11-216

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la MRC de Mékinac;
- Adoption des prévisions budgétaires 2021 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
- Adoption du taux de taxes 2021, de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Adoption du plan d'action culturel 2021-2023;
- Adoption de la planification stratégique du tourisme;
- Autorisation de signer l'avenant numéro 3 de l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie;
- Autorisation de signer la nouvelle entente de délégation de gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État;
- Appui au CPE les Soleils de Mékinac;
- Appui aux démarches d'optimisation des services des relais de motoneige pour la saison 2020 2021;
- Avis de la MRC sur une demande d'exclusion à la zone agricole;
- Nomination d'un membre du Comité consultatif agricole;
- Contribution 2021 au fonds social des employés de la MRC;
- Fermeture du bureau pendant la période des Fêtes;
- Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021;
- Varia :
  - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du bilan de la planification annuelle 2019-2020;
  - Dépôt de la liste des immeubles en vente pour taxes pour les territoires non organisés (TNO);

- Appui à la Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice;
- Addenda à l'entente avec Service Cité Propre;
- Autorisation de signer une convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale;
- Demande de maintien des services de la Banque Nationale à St-Tite;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 octobre 2020 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 20-11-217

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020.

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Une liste de comptes à payer a été présentée au Conseil des maires.

**M.R.C. DE MÉKINAC**

<b><u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u></b>	<b>104 395.42</b>
<b><u>Déplacement des employés (es)</u></b>	<b>2 515.07</b>
<b><u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u></b>	<b>1 433.01</b>
<b><u>Rémunération des maires (octobre)</u></b>	<b>10 004.36</b>

**Fournisseurs de biens et services**

Telus	165.51
Telus Mobilité	182.77
Xittel (téléphone)	652.54
Xittel (internet)	609.37
Hydro-Québec	842.82

Servitech	12 096.92
Global payments	48.52
La Capitale	10 926.48
RREMQ	14 364.36
Syndicat régional des employés municipaux	1 217.12
Purolator	84.33
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septiques, q-p)	160 071.17
Androïde	448.40
Fournitures de bureau Denis	209.26
Carra	131.54
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 299.69
Entreprises de distribution Denis Samson	293.90
Distribut'eau Plus	117.50
Microgest Informatique	4 367.92
Monsieur Marcel Perron	1 411.72
Xerox	151.58
Direction de la Gestion du fonds du MERN	410.00
TNO de Mékinac (Mesures d'urgence TNO)	10 000.00
Bassin Versant du St-Maurice	300.00
DMC Climatisation	792.18
Municipalité de Lac-aux-Sables (pompiers)	812.50
Ôze publicité	186.84
Services de paie Desjardins	64.00
Visa:	229.92
InReach	41.95
Journaux et revues	45.99
Registre foncier	12.00
Informatique	280.69
Plan de comm	56.00
Pièces et accessoires	72.38
Planification stratégique	19.40
Frais de déplacement aménagement	235.00
Lafrance & Trudel 2005 Inc.	22.94
URLSM	3 000.00
Rouleau Desaulniers	1 437.19
DH Électronique	34.48
Boulangerie Germain	220.01
COMAQ	200.00
Corporation de transport adapté Mékinac	9 078.00
Appartenance Mauricie	250.00
Chambre de commerce de Mékinac	3 000.00
Excavation Mékinac Enr.	689.85
Multi-Graphik Design	1 175.62

Total fournisseurs : 246 360.36

## **Fonds de développement du territoire / FRR Volet 2**

Municipalité de Trois-Rives	32 600.00
Loisirs Hérouxville	10 550.00
Lambert Therrien fidéicommiss (gestion Sinn Inc.)	10 000.00
Jardins Nature Mauricie (Paniers Mékinac)	204.00
Tables des Élus de la Mauricie	8 000.00
Association Lac du Missionnaire	1 200.00
Microbrasserie À la fût (Paniers Mékinac)	180.05
Propulsion Plein Air JCE	625.00
Restaurant Ma-Mi	568.00
Camping Lac Missionnaire	221.00
Boulangerie Germain (Paniers Mékinac)	225.00
Bouffées d'air et fourchettes (Paniers Mékinac)	135.90

Total FDT : 64 508.95

## **Développement économique (projet La Ruche)**

Pierre Naud Inc.	425.00
Croquettes & paillettes	140.00
Resto-Bistro Le Ste-Thècle	35.00
Marché Baril & frères	905.00

Total Développement économique (projet La Ruche) : 1 505.00

## **Développement économique**

Boulangerie Germain	34.37
Oze publicité	902.56
Chambre de commerce de Mékinac	120.00

Total Développement économique : 1 056.93

## **FLI/FLS**

Acceo solutions FLI	50.53
Acceo solutions FLS	45.36
Acceo solutions FLI - Covid	34.72
Lambert Therrien fidéicommiss (gestion Sinn Inc.) - FLI Relève	25 000.00
Lambert Therrien fidéicommiss (gestion Sinn Inc.) - FLI	12 500.00
Lambert Therrien fidéicommiss (gestion Sinn Inc.) - FLS	12 500.00
9222-4815 Québec Inc. - FLI Covid	20 000.00

Total FLI/FLS : 70 130.61

### **Communauté entrepreneuriale**

Félix Langlois	300.00
Les Éditions communautaires des Chenaux	689.85
Chez Jacob	843.05

Total Entrepreneuriat : 1 832.90

### **Promotion touristique**

Télus	98.22
LJM Conseil	6 534.67
Microgest Informatique	162.55
Recycle 3R	201.21
Chambre de commerce Mékinac	2 000.00

Total Tourisme : 8 996.65

### **Activité de loisir/culture et communications**

Ville de St-Tite	500.00
Municipalité de Ste-Thècle	298.94
Municipalité de St-Séverin	500.00
Femmes de Mékinac	75.00
Le Nouvelliste	1 353.25

Total Loisir/Culture : 2 727.19

### **Programme de rénovation de l'habitat**

Octroi d'aide financière pyrrhotite PYRH-01-501 Grandes-Piles	38 686.50
Octroi d'aide financière pyrrhotite PYRH-01-500 St-Tite	65 978.25

Total Rénovation de l'habitat : 104 664.75

### **Baux de villégiature**

Excavation CR PAV-2020-16	4 300.00
Harnois Énergies	321.27
TNO de Mékinac (PAV-2019-10)	2 150.00
Le Club Vlimeux	21 000.00

Total Baux de villégiature : 27 771.27

### Cour municipale

BAVAC	580.00
SAAQ	183.61
Toges Grand Maître	425.35
Monsieur Denis Carpentier	200.00
Tremblay Bois Migneault Lemay	6 367.44
Les Éditions juridiques FD	123.90
ADGMRCQ	1 379.72

Total Cour municipale : 9 260.02

Grand total : 657 162.49

### PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	14.80
Les Excavations Jovanex	1 207.24

Total : 1 222.04

### TNO DE MÉKINAC

#### Fournisseurs de biens et services

Ville de La Tuque	1 149.79
Englobe Corp	2 482.89
Réserve faunique du St-Maurice	1 842.19
MRC de Mékinac administration 2020	36 240.00
Les Excavations Jovanex Inc.	47 562.86
Ministre des Finances du Québec	855.41

Total : 90 133.14

Re 20-11-218

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur la liste du 25 novembre 2020 totalisant 657 162.49 \$ pour la MRC, 1 222.04 \$ pour le parc industriel régional et 90 133.14 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

## **Correspondance**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques nous informe du dépôt de 147 796 \$ pour la mesure financière du partage des revenus et redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2020;
- Monsieur Jessy Baron du MAMH nous informe que le gouvernement contribuera financièrement au projet d'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et d'identification des talus à risques de glissement de terrain pour une somme maximale de 64 425 \$;
- Madame Christine Grant, du ministère des Transports nous informe du versement d'un montant de 19 337 \$ représentant le versement final de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif, ce qui représentera 81 992 \$ pour 2019 moins 12 655 \$ versé en trop pour 2018;
- Accusé réception à notre correspondance demandant une bonification de l'aide financière à la voirie locale. On nous mentionne que pour 2020-2021 les sommes destinées au réseau routier local par l'entremise du PAVL ont été bonifiées de 310 M \$ et nous invite à consulter l'offre de service et les plus récentes informations concernant le PAVL sur le site internet du ministère des Transports;
- Dans le cadre d'une demande d'aide financière du PIIRL, une somme de 45 000 \$ sera versée pour réaliser la première phase des travaux prévus au volet;
- Dépôt d'un montant de 812.50 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Nathalie Huot nous informe que le montant admissible est de 8 125 \$, dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, vu le nombre de candidats;
- Accusé réception de Marie-Louise Tardif concernant la demande de révision du régime forestier. Elle indique qu'une annonce sera faite sous peu sur la modulation du régime forestier actuel;
- Madame Isabelle Fillion, conseillère en francisation à l'Office québécois de la langue française, nous remercie de notre accueil lors de sa visite le 6 octobre dernier et nous mentionne que le français a conservé le statut de langue officielle dans notre organisme. Elle nous remercie de notre engagement envers la langue française et nous invite à continuer à veiller au respect de celle-ci;
- Monsieur Denis Gauthier, président de l'UPA Mékinac, demande à la MRC d'inciter les municipalités auxquelles la MRC a confié les travaux d'entretien des cours d'eau de montrer diligence et que les municipalités débloquent des sommes au budget afin d'aider les producteurs agricoles dans la portion des coûts pour ces entretiens;

### **Gestion des cours d'eau : demande de l'UPA**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Denis Gauthier, président du syndicat de l'UPA de Mékinac du 6 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que le syndicat de l'UPA de Mékinac demande à la MRC d'inciter les municipalités à aider financièrement les producteurs agricoles dans la portion que ceux-ci doivent défrayer pour l'entretien des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac souhaite une position commune pour toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac désire maintenir le statu quo en ce qui a trait à la répartition des dépenses d'entretien des cours d'eau;

Re 20-11-219

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de transmettre une lettre au syndicat de l'UPA de Mékinac en réponse à leur demande et d'inclure, en copie conforme, toutes les municipalités de la MRC;

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution 2020-10-195 de la municipalité de St-Adelphe remerciant la MRC de Mékinac pour les aides financières accordées à la municipalité pour le volet de la bibliothèque et pour la réfection du Calvaire;
- Remerciement de la Corporation Camping Le relais Lac-aux-Sables Inc. pour le montant accordé pour la rampe de mise à l'eau (FDT-L-19-17);
- Résolution 10-20-381 de la MRC de Témiscamingue concernant une demande à l'ENPQ quant à la possibilité d'offrir de la formation en ligne pour les pompiers;

**Appui à la MRC de Témiscamingue : Demande à l'ENPQ quant à la possibilité d'offrir de la formation en ligne pour les pompiers**

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Témiscamingue par sa résolution 10-20-381;

CONSIDÉRANT que la loi sur la sécurité incendie stipule que le service de sécurité incendie est assuré par des pompiers à temps plein ou à temps partiel et que le personnel municipal travaillant en sécurité incendie doit acquérir les compétences nécessaires via une formation professionnelle qualifiante;

CONSIDÉRANT qu'en région, les services de sécurité incendie sont constitués de pompiers à temps partiel et que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal stipule que le pompier chargé de procéder à des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie doit être titulaire d'un certificat Pompier I décerné par l'ENPQ si le service de sécurité incendie dont il fait partie dessert une population de moins de 25 000 personnes;

CONSIDÉRANT que les régions rencontrent certains défis quant au recrutement étant donné que les recrues doivent combiner le métier de pompier avec un emploi extérieur à temps plein, en région ou hors région, ce qui a une incidence sur la formation et le départ des cohortes;

CONSIDÉRANT qu'une période de 48 mois est la durée permise pour compléter la formation donc il devient nécessaire de débiter la formation tôt dans le processus;

CONSIDÉRANT qu'Éducexpert cessera d'offrir des formations en ligne à compter de décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les formations en ligne permettaient aux recrues d'être en mesure de suivre des formations à leur rythme et selon leur disponibilité et horaire de travail;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de la pandémie apporte des défis supplémentaires à différents niveaux concernant la formation en présentiel;

Re 20-11-220

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

- D'appuyer la MRC de Témiscamingue;
- De demander à l'École Nationale des pompiers d'adapter l'offre de formation à la réalité des besoins en région, en organisant des formations en ligne pour les recrues pompiers.
- De demander au ministère de la Sécurité publique de soutenir notre communauté dans cette démarche.
- De transmettre la présente résolution à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution MRC-CC-13850-09-20 de la MRC Antoine-Labelle concernant admissibilité des travaux en régie interne comme contribution du milieu dans les programmes d'aides gouvernementales;

**Appui à la MRC d'Antoine-Labelle : Admissibilité des travaux en régie interne comme contribution du milieu dans les programmes d'aides gouvernementaux**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle par sa résolution MRC-CC-13850-09-20;

CONSIDÉRANT qu'actuellement les travaux effectués en régie interne par les municipalités ne sont pas considérés comme étant une contribution du milieu admissible dans les programmes d'aides gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués en régie interne représentent généralement des investissements non négligeables en ressources humaines et matérielles municipales;

CONSIDÉRANT que les municipalités choisissent généralement d'effectuer des travaux en régie interne afin de rationaliser les coûts globaux d'un projet et assurer une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT que la réalisation de travaux en régie interne témoigne de l'engagement d'une municipalité et de ses employés envers le projet à réaliser;

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis que le gouvernement devrait adopter des mesures pour favoriser la réalisation de travaux en régie interne;

Re 20-11-221

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu :

- D'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle;
- De demander au gouvernement de considérer les travaux en régie interne comme étant admissibles dans les programmes d'aide gouvernementaux.
- De transmettre la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la Fédération québécoise des municipalités, à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité –

- Lettre au MELCC par la MRC Vaudreuil-Soulanges concernant le suivi sur le traitement des demandes d'autorisation présentées au MELCC afin de réaliser des travaux visant à rétablir l'écoulement normal des eaux à la suite des résolutions 20-06-17-19 et .20-08-12-17;
- Résolution 20-10-21-25 de la MRC Vaudreuil-Soulanges pour le suivi des résolutions 20-06-17-19 et 20-08-12-17 afin d'accélérer les demandes d'autorisation;

**Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges : Demande au ministère de l'Environnement de la Lutte contre les Changements climatiques d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC Vaudreuil-Soulanges par sa résolution 20-10-21-25;

CONSIDÉRANT que la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) entrée en vigueur le 23 mars 2018 et censée marquer le début de la mise en œuvre progressive d'un nouveau régime d'autorisation environnementale qui doit être moderne, claire et prévisible;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de traitement plus rapide pour les « autorisations générales » pour des travaux d'entretien de cours d'eau et qu'ils sont traités comme tout autre type d'autorisation sans un délai d'analyse clair;

CONSIDÉRANT que les exigences du Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leurs impacts sur l'environnement (REAFIE) entreront en vigueur le 31 décembre prochain, ce qui alourdira les démarches pour réaliser les travaux d'entretien de cours d'eau par l'ajout de caractérisation et d'études additionnelles;

CONSIDÉRANT que les demandes d'autorisation sont d'importance pour assurer la sécurité des personnes et des biens et pour l'économie régionale;

CONSIDÉRANT que les délais de traitement des demandes d'autorisation sont déraisonnables et injustifiés;

CONSIDÉRANT que nos préoccupations demeurent pour tout projet à être déposé au MELCC par des municipalités ou des MRC;

Re 20-11-222

EN CONSÉQUENCE, monsieur Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu :

- D'appuyer la MRC Vaudreuil-Soulanges dans ses démarches;
- De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) :
  - de revoir le Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leurs impacts sur l'environnement (REAFIE) afin de s'assurer de ne pas augmenter la charge administrative et les délais occasionnés par des demandes de caractérisation additionnelles;
  - de revoir le fonctionnement du traitement des demandes d'autorisation municipales afin d'augmenter l'efficacité et de respecter les délais prévus de 75 jours au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
  - d'engager de nouveaux analystes et de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer le traitement des demandes de certificat d'autorisation;
- De transmettre la présente résolution à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain et Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution 20-10-21-24 de la MRC Vaudreuil-Soulanges en appui à la MRC de Pierre-de-Saurel concernant une demande relative au règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE);

#### **Dépôt de la correspondance**

Re 20-11-223

Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié et analysé les prévisions budgétaires 2021 en caucus spécial le 18 novembre dernier;

#### **PARTIE 1**

Re 20-11-224

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 1, concernant toutes les municipalités et ayant trait à l'administration générale, la cour municipale, l'évaluation, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire (autres dépenses d'aménagement, service d'ingénierie, gestion des baux de villégiature, développement économique), les loisirs et la culture.

Le mode de répartition pour la partie 1 est la richesse foncière uniformisée pour l'administration, la cour municipale, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du

territoire. En ce qui concerne, le service d'ingénierie, la quote-part est répartie également et un taux horaire de 55\$ sera applicable pour les heures utilisées. Pour le service d'évaluation et la cour municipale, le mode de répartition de la quote-part est le nombre de dossiers.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 1 sont de 6 944 949 \$, réparties comme suit :

Recettes

Quote-part des municipalités	909 570
Autres recettes de sources locales	2 331 804
Transferts	3 511 575
Affectation de surplus	192 000

Dépenses et amortissements

	<u>Dépenses</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Total</u>
Administration	524 376	43 500	567 876
Évaluation	577 983	9 400	587 383
Cour municipale	352 325		352 325
Transport	125 475		125 475
Hygiène du milieu	1 127 200		1 127 200
Aménagement et urbanise et dév.	3 925 725	17 550	3 943 275
Culture	158 865	500	159 365
Activités d'investissement	153 000		153 000

- Adopté à l'unanimité -

**PARTIE 2**

Re 20-11-225

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'adopter la PARTIE 2 des prévisions budgétaires, concernant toutes les municipalités et, ayant trait à la Régie intermunicipale du Parc industriel régional.

La répartition des quotes-parts de la partie 2 est de 50 % suivant la richesse foncière uniformisée et 50 % selon la population.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 2 sont de 414 290 \$, réparties comme suit :

Recettes

Autres recettes de sources locales	51 566
Transferts	230 000
Affectation de surplus	132 724

Dépenses

	<u>Dépenses</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Total</u>
Aménagement et urbanise et dév.	14 290	77 400	91 960
Activités	400 000	0	400 000

- Adopté à l'unanimité -

**PARTIE 3**

CONSIDÉRANT qu'actuellement aucun service n'est rendu aux municipalités;

Re 20-11-226

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de ne pas adopter de budget pour la partie 3.

- Adopté à l'unanimité -

**PARTIE 4**

Re 20-11-227

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter la PARTIE 4 des prévisions budgétaires, concernant les municipalités suivantes :

- Lac-aux-Sables;
- Saint-Adelphe
- Saint-Séverin;
- Hérouxville;
- Grandes-Piles;
- Saint-Roch-de-Mékinac
- Sainte-Thècle;
- Saint-Tite
- Trois-Rives

ayant trait à la compétence 2 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, soit le recyclage.

Le mode de répartition de la partie 4 est le nombre de citoyens par municipalité.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 4 sont de 602 267 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	602 267
------------------------------	---------

Dépenses :

	Dépenses	Amortissement	Total
Hygiène du milieu	602 267	0	602 267

- Adopté à l'unanimité -

**Adoption des prévisions budgétaires 2021 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal;

Re 19-11-228

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2021 des TNO de la MRC de Mékinac, totalisant des recettes et des dépenses de 453 550 \$, et réparties comme suit :

Recettes

Taxes	267 299
Compensation pour services municipaux	25 400
Tenant lieu de taxes	4 091
Autres recettes de sources locales	6 500
Transferts	150 261

Dépenses

Administration générale	131 126
Sécurité publique	68 884
Transport	166 039
Aménagement, urbanisme et développement	85 789
Loisir et Culture	713

**Adoption du taux de taxes 2021, de la taxe nécessaire pour ouvrage public et du taux d'intérêt pour les comptes dus des Territoires non organisés**

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 989 du Code municipal permet de décréter que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

CONSIDÉRANT que l'article 991 du Code municipal permet de décréter que les taxes nécessaires pour subvenir à la construction et à l'entretien d'un ouvrage public seront imposées par résolution;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal permet de décréter que le taux d'intérêt sur les taxes, s'il est différent de 5 %, sera fixé par résolution;

Re 20-11-229

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu :

- Que le taux de taxe foncière pour la partie des Territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de Mékinac soit fixé et sera prélevé, pour l'année 2021 à 0.24 \$/100 \$ pour la taxe foncière générale et à 0.08 \$/100 \$ pour la sécurité publique;
- Qu'aux fins de financer le service d'entretien du chemin des Bêtes pointues, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, chalet et

terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin des Bêtes puantes dans les territoires non organisés de la MRC, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, comme établi ci-après :

- 235 \$ par terrain bâti dont la valeur du bâtiment est supérieure à 10 000 \$ en date du 1er janvier 2021;
- 85 \$ par terrain vacant d'une superficie supérieure à 2 000 m<sup>2</sup> et terrain bâti dont la valeur du bâtiment est égale ou inférieure à 10 000 \$;
- Que toutes les taxes municipales puissent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$;
- Que les taxes sont payables dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement;
- Que toute somme à être perçue par la Municipalité régionale de comté de Mékinac pour les Territoires non organisés portera intérêt à raison de dix pour cent (10 %) plus cinq pour cent (5 %) de frais administratifs par année à la date de l'expiration de toute somme due.

- Adopté à l'unanimité –

**Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 23 novembre 2020, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR - Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-11-230

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Passion Escalade Inc.

Subvention de 5 000 FRR-Volet entreprises privées-Démarrage/Relève  
Prêt de 7 500 \$ FLI/FLS

9409-2657 Québec inc.

Prêt de 50 000 \$, FLI/COVID (déboursé en 2 tranches; la 2<sup>e</sup> tranche sera versée si et seulement si le dossier est refusé à la SADC)

9207-0085 Québec inc.

Radiation du solde du prêt de 3 478.76 \$ vu la faillite et l'impossibilité de récupérer les sommes.

La Lignée RR2 SENC

Libérer la somme de 5 000\$ liée à ce projet, le prêt n'est plus nécessaire.

- Adopté à l'unanimité –

### **Adoption du plan d'action culturel 2021-2023**

CONSIDÉRANT la possibilité de signer une nouvelle entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit s'engager à réaliser les actions inscrites à son plan d'action 2021-2023;

CONSIDÉRANT le plan d'action culturel élaboré et proposé par le comité culturel de la MRC de Mékinac, et présenté par monsieur Alexis Rheault;

Re 20-11-231

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu :

- D'adopter le plan d'action 2021-2023, tel que déposé;
- De nommer monsieur Alexis Rheault comme mandataire délégué à la gestion de l'entente de développement culturel;
- Et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente de développement culturel;
- D'engager les sommes prévues au plan d'action 2021-2023.

- Adopté à l'unanimité –

### **Adoption de la planification stratégique du tourisme**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa mission, la MRC de Mékinac assume plusieurs responsabilités et compétences notamment en termes d'aménagement, d'urbanisme et de développement économique du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a identifié le tourisme comme un secteur prioritaire;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de Mékinac misent ou miseront sur le tourisme comme axe de développement dans les prochaines années, et certaines d'entre elles ont déjà initié des actions de planification;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, la MRC de Mékinac a conscience de l'importance de se doter d'une planification touristique quinquennale pour l'ensemble du territoire, afin de réunir les conditions de succès de développement et de performance d'une destination touristique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a souhaité se doter d'une Planification stratégique touristique 2020 2025, dont le mandat a été octroyé à LJM Conseil, firme spécialisée stratégie et développement touristique;

CONSIDÉRANT la présentation de Mme Josée Beaudoin, coordonnatrice au développement de l'offre touristique de la MRC de Mékinac et de M. Jean-Marc Lecouturier, directeur général de LJM Conseil, du rapport final lors de la rencontre du 19 octobre 2020;

Re 20-11-232

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'approuver la planification stratégique touristique de la MRC de Mékinac 2020-2025.

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signer l'avenant numéro 3 de l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie**

CONSIDÉRANT que l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 a été signée, le 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'un l'addenda à l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 a été signé le 29 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avenant no 2 à l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 a été signé le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14 de l'Entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT que les parties désirent prolonger la durée de l'Entente jusqu'au 31 décembre 2021 afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient réalisés;

CONSIDÉRANT que tous les articles de l'Entente, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangés et continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer l'avenant no 3 de l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;

Re 20-11-233

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que le conseil de la MRC autorise le préfet monsieur Bernard Thompson à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant no 3 de l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020.

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signer la nouvelle entente de délégation de gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État**

CONSIDÉRANT que dans sa lettre du 25 septembre 2020, Mme Françoise Bouchard, directrice régionale au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) nous informe qu'une nouvelle entente de principe sur la délégation de gestion des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État a été convenue entre le MERN, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que les nouvelles mesures ne pourront s'appliquer que dans le cadre d'une entente de délégation conclue en vertu du nouveau programme;

Re 20-11-234

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu :

- Que le conseil de la MRC accepte toutes les clauses qui sont prévues à l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- Que le conseil de la MRC autorise monsieur Bernard Thompson, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

- Adopté à l'unanimité –

**Résolution concernant l'offre de services en matière de garde sur le territoire de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac compte environ 1 530 familles ayant au moins un enfant et que tout près de 500 sont issues de familles monoparentales;

CONSIDÉRANT que le salaire médian d'une famille formée d'un couple est de 88 832 \$ et d'une famille monoparentale est de 44 352 \$;

CONSIDÉRANT que les garderies en milieu familial ainsi qu'en installation sont souvent des services essentiels pour le développement et la réussite éducative pour des enfants issus de milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT que le 5 octobre dernier le ministère de la Famille lançait un appel de projets ciblé pour la création de 4 359 places subventionnées en installation;

CONSIDÉRANT que les priorités suivantes ont été retenues pour la répartition des places et pour l'analyse des projets :

- La création de places dans les territoires les plus en déficits;
- La création de places pour les enfants de moins de 18 mois;
- La création de places en milieux défavorisés et pour les enfants handicapés;
- La création de 85% de places en Centre de la petite enfance (CPE) et de 15% de places en garderies subventionnées;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC de Mékinac, neuf garderies en milieu familial ont fermé leur porte depuis le 13 mars 2020 et que seulement deux ont vu le jour;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces fermetures, 53 enfants se retrouvent sans place en garderie;

CONSIDÉRANT qu'actuellement 93 places subventionnées sont disponibles pour la création de nouvelles garderies en milieu familial;

CONSIDÉRANT que malgré la promotion, l'accompagnement et le support apportés par le CPE les Soleils de Mékinac, la pénurie de responsables de garderie en milieu familial persiste;

CONSIDÉRANT que les 50 places disponibles au CPE les Soleils de Mékinac sont comblées;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune place pour les poupons au CPE les Soleils de Mékinac;

CONSIDÉRANT que 88 enfants, dont 46 poupons, sont en attente d'une place en installation;

CONSIDÉRANT que le CPE les Soleils de Mékinac souhaite ouvrir une deuxième installation qui offrirait 10 places en pouponnière et 16 régulières;

CONSIDÉRANT l'annonce de M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant le programme d'aide à la requalification de la main-d'œuvre afin d'aider les travailleurs sans emploi à retourner sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit une rémunération hebdomadaire de 500 \$, le remboursement des frais scolaires, des frais de déplacement et de garderie;

CONSIDÉRANT que les entreprises de la MRC de Mékinac vivent une pénurie importante au niveau de la main-d'œuvre et que plusieurs femmes du territoire ne peuvent retourner sur le marché du travail parce que leurs enfants n'ont pas de place en garderie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est considérée comme un territoire dévitalisé;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'est dotée d'un service d'accueil et d'intégration de nouveaux arrivants et que l'une des premières préoccupations des familles immigrantes est la disponibilité des places en milieu familial ou en installation pour leurs enfants;

Re 20-11-235

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu :

- de demander au ministère de la Famille de réviser les besoins en termes de places en milieu familial et en installation du territoire de Mékinac;
- d'analyser le phénomène des fermetures des places en milieu familial des derniers mois et de prendre les mesures nécessaires afin de relancer une offre de services en milieu familial compatible avec les besoins actuels;
- d'évaluer et de créer à même l'appel de projets (ADP-2020) de nouvelles places en CPE pour Mékinac et de permettre au CPE Les Soleils de Mékinac de déposer son projet;
- de transmettre la présente résolution à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain, Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-St-Maurice et aux municipalités de la MRC de Mékinac pour appui.

- Adopté à l'unanimité –

**Appui aux démarches d'optimisation des services des relais de motoneige pour la saison 2020 2021**

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par les propriétaires de relais de motoneige;

CONSIDÉRANT la volonté des propriétaires de relais de motoneige à dialoguer avec les instances concernées dans le but de faciliter la mise en place de plans sanitaires ou de solutions équitables;

CONSIDÉRANT les retombées économiques considérables générées par les relais et l'industrie de la motoneige pour les municipalités et la région;

CONSIDÉRANT l'actuelle suggestion de la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, d'ouvrir les relais sans la possibilité d'ouvrir les cuisines;

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien financier en place ne peuvent permettre aux relais de maintenir leur établissement ouvert, tel que suggéré par la ministre, tout en assurant le maintien des normes sanitaires;

Re 20-11-236

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'appuyer le regroupement des propriétaires de relais de motoneige dans leurs démarches visant à assurer une saison 2020-2021 viable et sécuritaire pour les motoneigistes du Québec.

- Adopté à l'unanimité –

**Avis de la MRC sur une demande d'exclusion à la zone agricole**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a déposé un document afin d'obtenir l'avis de la MRC dans le cadre d'un développement de villégiature au lac Huron, nécessitant une exclusion de la Zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet est une deuxième phase d'un développement entamé en 2007 pour lequel la CPTAQ avait accordé une exclusion de 15 ha dans le dossier 354014;

CONSIDÉRANT que la nouvelle zone visée est comprise entre la partie exclue en 2007 et la montagne et que le portrait décrit par la Commission en 2007 est la même qu'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Mékinac, le projet est situé dans une affectation forestière dont l'objectif vise à protéger les érablières, à maintenir les boisés privés tout en favorisant un aménagement polyvalent en fonction de l'ensemble des ressources;

CONSIDÉRANT que la zone à exclure n'est pas une érablière, que le champ en culture le plus près est à plus de 350 mètres et que l'établissement d'élevage le plus près est à plus de 2.8 km;

CONSIDÉRANT qu'au schéma d'aménagement régional le lac Huron est reconnu comme étant un territoire d'intérêt récréatif à mettre au profit du développement économique du territoire, tout en assurant la sauvegarde de son cadre naturel;

CONSIDÉRANT la résolution du comité consultatif agricole de la MRC de Mékinac qui appuie cette démarche;

Re 20-11-237

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'appuyer la demande de la municipalité de Lac-aux-Sables auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de demander l'exclusion d'une zone extra riveraine située le long du chemin des Rives-du-Cerf.

- Adopté à l'unanimité –

**Nomination d'un membre du Comité consultatif agricole**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer monsieur Yves Vouligny sur le comité consultatif agricole;

Re 20-11-238

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de nommer monsieur Pierre Thiffeault, comme représentant au comité consultatif agricole de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

**Contribution 2021 au fonds social des employés de la MRC**

CONSIDÉRANT que le nombre d'employés de la MRC passera de 22 à 25 en 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC attribue un fonds social pour les activités des employés de la MRC;

Re 20-11-239

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'octroyer un montant de 3 525 \$ au fonds social des employés de la MRC pour 2021.

- Adopté à l'unanimité –

**Fermeture du bureau pendant la période des Fêtes**

CONSIDÉRANT que selon la convention en vigueur, les bureaux de la MRC sont fermés pour la période des Fêtes, du 24 décembre au 4 janvier inclusivement;

Re 20-11-240

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu que les bureaux de la MRC de Mékinac soient fermés du 24 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement.

- Adopté à l'unanimité –

**Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Re 20-11- 241

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu :

Que le calendrier ci-après, soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Mékinac pour 2020. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 20 h :

17 février

17 mars

21 avril

19 mai  
16 juin  
18 août  
20 octobre  
24 novembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

- Adopté à l'unanimité –

**Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du bilan de la planification annuelle 2019-2020**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant, notamment, la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multi-usage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des MRC et villes de la Mauricie ont désigné l'Agglomération de la Tuque comme étant la délégataire pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le bilan de la planification annuelle 2019-2020;

Re 20-11-242

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que le conseil des maires de la MRC de Mékinac adopte le registre annuel des projets 2019-2020 du Programme d'aménagement durable des forêts représentant une contribution financière de 666 238.24 \$ ainsi que le bilan de la planification annuelle produit pour cette même période.

- Adopté à l'unanimité -

**Dépôt de la liste des immeubles en vente pour taxes pour les territoires non organisés (TNO)**

CONSIDÉRANT la liste des contribuables n'ayant pas payés leurs taxes municipales depuis plus de deux ans dans les TNO, soit :

Éliane Robert, matricule F 2003 72 5314, 1 332.60 \$;

Denis Breton, matricule F 2494 47 8913, 787.84 \$;

Pierre Lapointe F 7314 49 1911, 599.90 \$;

Re 20-11-243

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser madame Christine Jugan à transmettre cette liste dans le cadre de la vente pour taxes 2021 de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

### **Appui à la Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice par sa résolution numéro 2020-11-059;

CONSIDÉRANT que le 13 avril dernier au 11 km de la route 155 est survenu un sinistre (glissement de terrain);

CONSIDÉRANT que la route 155 a été entièrement coupée empêchant 8 résidences de la municipalité de Grandes-Piles d'obtenir des secours si nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'un système de garde des intervenants en incendie et des premiers répondants a été mis en place pour intervenir rapidement suite à une urgence sur la partie du territoire impacté par le glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que plus de 522 heures de garde interne ont été nécessaires comme mesure préventive pour assurer un temps de réponse adéquat aux urgences pouvant survenir sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le montant dévolu à cette garde interne est considéré comme une dépense supplémentaire que la Régie n'a pas à absorber;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée au ministère de la Sécurité publique et des Transports afin d'obtenir une compensation financière pour ces dépenses réalisées en raison du glissement de terrain;

CONSIDÉRANT qu'une fin de non-recevoir a été faite à la Régie en raison de l'inexistence de programme couvrant ce genre d'événement;

Re 20-11-244

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu :

- D'appuyer la Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice dans ses démarches;
- De demander au gouvernement du Québec de rembourser une somme de 10 958 \$ à la Régie des incendies de la Vallée du St-Maurice pour les dépenses effectuées en raison de l'évènement du glissement de terrain sur la route 155 le 13 avril 2020;
- De transmettre la présente résolution à Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, Mme Sonia Lebel, députée de Champlain, ministre responsable de l'administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor, M. Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie et Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité -

### **Addenda à l'entente avec Service Cité Propre**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-11-195;

CONSIDÉRANT que l'entente de service convenue avec Service Cité Propre (SCP) pour la cueillette des ordures ménagères prévoit que SCP est responsable de la réparation et du remplacement des bacs endommagés par ses équipements;

CONSIDÉRANT que les bacs roulants ont une vie utile de 10 ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette entente afin d'y inclure la durée de vie utile des bacs roulants;

Re 20-11-245

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser M. Louis Filteau, directeur de l'aménagement à émettre et à signer un avenant concernant la responsabilité de Service Cité Propre envers les bacs roulants de moins de 10 ans.

- Adopté à l'unanimité –

**Autorisation de signer une convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Programme de soutien à l'Intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale**

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé, le 9 octobre dernier, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'Intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale;

CONSIDÉRANT que le MAMH a répondu favorablement à notre demande de projet d'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et d'identification des talus à risques de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT qu'une somme maximale de 64 425 \$ a été réservée pour la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une convention d'aide à cet effet;

Re 20-11-246

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser Monsieur Bernard Thompson, préfet à signer la convention d'aide financière afférent à notre demande.

- Adopté à l'unanimité –

**Demande de maintien des services de la Banque Nationale à Saint-Tite**

CONSIDÉRANT que la Banque Nationale a annoncé récemment la fermeture de son point de service à Saint-Tite et que celui-ci sera fusionné avec celui de Shawinigan (secteur Grand-Mère);

CONSIDÉRANT que le point de service de Saint-Tite est le seul dans Mékinac;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et que certains clients de la banque n'ont pas de moyen de transport pour se déplacer à Shawinigan;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC souhaite maintenir les services de proximité au sein de son territoire;

CONSIDÉRANT que les clients de la banque doivent payer des frais administratifs onéreux s'ils utilisent le guichet de Desjardins;

Re 20-11-247

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de demander aux membres du conseil d'administration de la Banque Nationale de reconsidérer la fermeture de ce point de service et de maintenir le service du guichet automatique.

- Adopté à l'unanimité –

#### **Questions de l'assemblée**

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

#### **Levée de l'assemblée**

Re 20-11-248

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorière